



Municipalité de Champlain
819, rue Notre-Dame, Champlain QC G0X 1C0
Téléphone 819-295-3979 / Télécopieur 819-295-3032
Courriel : municipalite.champlain@infoteck.qc.ca



AVIS PUBLIC

PROCÉDURE DE CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 2022-08 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2009-02 DU PLAN D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ DE CHAMPLAIN

Avis public est donné de la tenue d'une procédure de consultation sur le projet de règlement 2022-08 de modification du plan d'urbanisme 2009-02 de la Municipalité de Champlain, adopté par le conseil lors de son assemblée du 1^{er} août 2022.

La consultation a pour but de recevoir et prendre connaissance des commentaires des personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ce projet de règlement.

Ces personnes ou organismes peuvent être entendu :

- le 29 août 2022 à compter de 18 h 45 au bureau municipal 819, rue Notre-Dame
ou
- soumettre leurs commentaires, jusqu'au 29 août 15 h, par courrier adressé au 819, Notre-Dame, Champlain, Qc., G0X 1C0
ou
- par courriel à info@municipalite.champlain.qc.ca.

Le projet peut être consulté sur le site internet de la Municipalité de Champlain http://www.municipalite.champlain.qc.ca/fr/accueil_1.html. Il peut aussi être obtenu en présentant une demande au bureau municipal, au téléphone (819) 295 3979 ou par courriel info@municipalite.champlain.qc.ca.

1. Le projet de règlement a pour objet d'abolir l'affectation «Conservation» dans la partie nord-est de la municipalité

Donné à Champlain ce troisième jour du mois d'août deux mille vingt-deux.

Jean Houde, secrétaire-trésorier

.....

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Jean Houde, secrétaire-trésorier certifie par les présentes sous mon serment d'office que j'ai affiché deux (2) copie ci-haut mentionné à l'église de Champlain et au bureau municipal entre 16 h et 18 h, le 3 août 2022.

Donné à Champlain ce troisième du mois d'août deux mille vingt-deux.

Jean Houde, secrétaire-trésorier



**ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CHAMPLAIN, TENUE LE 1^{ER} AOÛT 2022 AU CENTRE DU
TRICENTENAIRE, 961, RUE NOTRE-DAME A 20 H**

SONT PRÉSENTS À CETTE ASSEMBLÉE :

- Monsieur Sébastien Marchand
- Madame Jocelyne Poirier
- Monsieur Claude Boisvert

réunis sous la présidence de monsieur Guy Simon, maire.

Monsieur Jean Houde, secrétaire-trésorier est aussi présent.

ABSENTS

- Monsieur Yvon Sauvageau
- Madame Sonya Pronovost
- Madame Mireille Le Blanc
- Madame Caroline Lemay

2022-08-113

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN
D'URBANISME VISANT À ABOLIR L'AFFECTION
«CONSERVATION» DANS LA PARTIE NORD-EST DE LA
MUNICIPALITÉ**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut modifier son plan d'urbanisme conformément aux dispositions des articles 109 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, chapitre A-19.1;

CONSIDÉRANT QUE la modification a pour but de faire concorder le plan d'urbanisme avec le Schéma d'aménagement de la MRC des Chenaux;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement de modification du plan d'urbanisme fera l'objet d'une consultation publique le 29 août 2022 à 18 h 45;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement de modification sera acheminée à la MRC des Chenaux et aux municipalités contiguës;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert
APPUYÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier

QUE le conseil adopte le projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme visant à abolir l'affectation «Conservation »dans la partie nord-est de la Municipalité

1-Titre et numéro du règlement

Le présent règlement est intitulé « Règlement modifiant le plan d'urbanisme visant à abolir l'affectation « Conservation » dans la partie nord-est de la municipalité. Il porte le # 2022- 08.

2-Objet du règlement

Ce règlement modifie le plan d'urbanisme (règlement # 2009 – 02). Il a pour objet d'enlever l'affectation « conservation » aux lots 4 504 120 et 4 504 226 pour y substituer une affectation « Publique» pour le lot 4 504 120 et une affectation «Agroforestière» pour le lot 4 504 226.